



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité
Entré le

01 AOUT 2025

Référence :

304843 / 043057 RS – MB

V/réf. : D3-25-0076

Réf. APC : PG * DIR - 20250670

Dossier suivi par :
Service Voirie
voirie@mmp.etat.lu
247-83349

Luxembourg, le 01 AOUT 2025

Concerne : Evaluation du projet « Wandpark Mertert » sur le territoire de la commune de Mertert - Demande d'avis sur le champ d'application et le niveau de détail du rapport d'évaluation

Objet : Loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

Transmis à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité avec en annexe l'avis de Monsieur le Directeur de l'Administration des ponts et chaussées du 17 juillet 2025, auquel je me rallie.

Pour la Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

Jean-Paul Lickes
Premier Conseiller de Gouvernement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées

Luxembourg, le 17 juillet 2025

Réf. : FH * DIR - 20250670

À rappeler dans toutes correspondances!

Concerne : Loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

Objet : Evaluation du projet « Wandpark Mertert » situé sur le territoire de la commune de Mertert

- Avis des PCH sur le champ d'application et le niveau de détail du rapport d'évaluation

Transmis à Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics l'avis de Monsieur le chargé d'études dirigeant de la DVL, auquel je me rallie.

En cas d'accord, je vous prie de bien vouloir transmettre la présente à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité aux fins voulues.

Pour le directeur des Ponts et Chaussées,
le directeur adjoint

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
23 JUIL. 2025
N° 304814 / 043057



Direction de l'Administration des ponts et chaussées

Adresse bureaux

38, bd de la Foire
L-1528 Luxembourg

Tél.: +352 2846 - 1100

Fax: +352 262 563 - 1100

direction@pch.etat.lu

www.pch.public.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Luxembourg, le 25 juin 2025

Administration des ponts et chaussées

Réf. : LW/DT * DVL 20250670
À rappeler dans toutes correspondances!



Le chargé d'études dirigeant

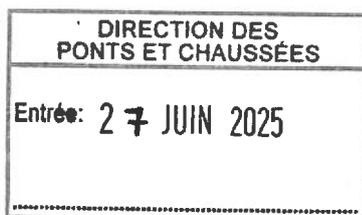
à

Monsieur le Directeur

Concerne : Evaluation des incidences sur l'environnement (EIE) du projet « Wandpark Mertert » situé sur le territoire de la commune de Mertert

Objet : Demande d'avis sur le champ d'application et le niveau de détail du rapport d'évaluation

Transmis à Monsieur le directeur des Ponts et Chaussées avec prière de trouver en annexe l'avis de Monsieur le préposé du service régional de Grevenmacher concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) du projet « Wandpark Mertert » situé sur le territoire de la commune de Mertert auquel je me rallie.



Le chargé d'études dirigeant,

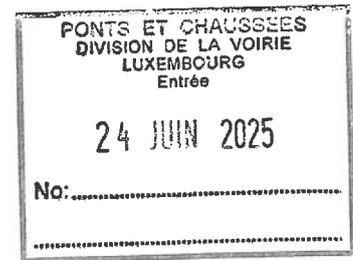
Laurent WOLTER



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées

Grevenmacher, le 20 juin 2025



Réf. : DP/TG * SRGR-20250670
À rappeler dans toutes correspondances!



Concerne : Evaluation des incidences sur l'environnement (EIE) du projet « Wandpark Mertert » situé sur le territoire de la commune de Mertert

Objet : Demande d'avis sur le champ d'application et le niveau de détail du rapport d'évaluation

Retourné à Monsieur le chargé d'études dirigeant de la DVL avec l'avis demandé par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité par courrier du 27 mai 2025, réf. : D3-25-0076.

Le projet prévoit l'implantation de 3 éoliennes qui sont situées sur le territoire de la commune de Mertert.

Tous les emplacements sont prévus à une distance > 450 mètres du réseau étatique ce qui implique qu'une autorisation explicite pour la construction (fondation, montage etc. de l'éolienne) ne sera pas nécessaire. Un accès chantier sera éventuellement requis à partir d'un chemin repris pour chaque éolienne.

Un plan montrant l'infrastructure nécessaire qui doit encore être posée dans la voirie, respectivement dans l'accotement, n'est pas inclus dans le dossier.

Distances (m) des éoliennes par rapport au réseau étatique :

- WEA-1 se trouve à environ 450 m du CR141 Mertert-Mompach.
- WEA-2 se trouve à environ 1.350 m du CR134 Mertert-Manternach et à environ 950 m du CR141 Mertert-Mompach
- WEA-3 se trouve à environ 800 m du CR134 Mertert-Manternach

Une analyse de risque concernant la chute d'une pale ou de parties de pale de l'éolienne sur le réseau étatique n'est pas non plus indiquée dans le dossier.

Service régional de Grevenmacher

99, route de Trèves
L-6793 Grevenmacher

Tél.: +352 2846 - 2500

srg@pch.etat.lu
pch.gouvernement.lu

Le chargé de gestion dirigeant

Pascal DUPONT

Annexe : extrait carte avec emplacement des éoliennes

